## Privilège-M. Rodriguez

terre-neuvienne et tant que quelqu'un de la province ne lui en aura pas envoyé un exemplaire, comment peut-il s'en plaindre? Il ne l'a ni lu ni vu; or, quand il l'aura fait, il ne pourra plus justifier sa profonde ignorance des difficultés en matière de pêche que soulève le traité ratifié par la France et le Canada.

Comme je n'ai nullement enfreint les privilèges des députés, il n'y a pas lieu que vous vous prononciez à ce sujet. Je n'ai rien fait de tel. Vous n'avez absolument rien à trancher.

A propos de ma propre question de privilège, le député d'Oshawa prétend avoir payé l'affranchissement de son envoi. Puisqu'il l'affirme, je ne le nierai pas. Je dirai simplement qu'il serait intéressant de savoir quand il a effectivement payé l'expédition postale de ces quelques 36 000 lettres et combien il lui en a coûté.

## M. Tobin: Environ 201 \$.

- M. Crosbie: Environ 201 \$. C'est là toute une aubaine, car si les 36 000 lettres avaient été affranchies chacune avec un timbre de 34 cents, il lui en aurait coûté en fait 12 240 \$.
  - M. Benjamin: Est-ce que vous le croyez, oui ou non?
- M. Crosbie: Je voudrais savoir combien cet envoi postal a coûté.
  - M. Benjamin: Vous ne le croyez donc pas? Décidez-vous.
- M. Crosbie: Je veux savoir combien cet envoi a coûté et qui en a payé la note. Si le chef du Nouveau parti démocratique prétend avoir puisé dans la caisse de son parti pour ce faire, qu'il nous en donne la preuve. Il pourra le montrer au comité qui sera saisi de la question si Votre Honneur juge que l'accusation de violation de privilège paraît fondée de prime abord. Dans ce cas, je voudrais voir qui a payé pour le papier parce que le papier utilisé est celui du chef du Nouveau parti démocratique en sa qualité de député. Le NPD a-t-il payé pour cela?
  - M. Murphy: Oui.
- M. Crosbie: Nous voudrions voir les preuves ainsi que pour l'enveloppe. Ces questions restent sans réponse.
  - M. Benjamin: Vous n'acceptez pas sa parole?
- M. Crosbie: Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) n'y répond pas en entrant ici en titubant, en vivant dans le passé et en montrant des lettres envoyées il y a des années par des députés qui nous ont quittés depuis longtemps . . .
  - M. Murphy: Joe Clark?
- M. Crosbie: ... et qui sont aujourd'hui au Sénat ou dans la tombe.

Oh! comme c'est douloureux pour ces âmes de petits saints de se faire prendre à leur propre jeu pour avoir violé le Règlement de la Chambre en vue de retirer un avantage politique pour leur parti. Ce ne sont plus des hypocrites anonymes mais des hypocrites tout court.

Je renvoie encore une fois au Règlement sur les allocations et les services. Sous le titre Demandes inacceptables, comme je vous l'ai déjà lu, le paragraphe B porte sur des documents de nature partisane comme celui-ci. Plus loin on parle de la reproduction sur du papier à en-tête comme celui d'un parti et ainsi de suite. Si on va au paragraphe F, on trouve la reproduction de documents rédigés par les services de recherches des partis politiques. Nous avons nettement l'impression aujourd'hui, à moins que quelqu'un d'en face veuille le nier, que ce document a été préparé par le service de recherches du NPD. Si c'est le cas, ils n'ont pas le droit en vertu du Règlement de le reproduire et de l'envoyer en se servant des privilèges d'affranchissement ou des autres privilèges de la Chambre.

A-t-on soumis la question au service d'impression pour qu'il étudie le document pour voir s'il respectait le Règlement? On ne l'a pas fait.

- M. Benjamin: On le fait systématiquement.
- M. Crosbie: Je vous demanderais, monsieur le Président, de juger que les privilèges des députés semblent bien à première vue avoir été violés.
- M. Benjamin: Le document n'est jamais allé au service d'impression, espèce de crétin.
- M. Crosbie: Il faut mettre fin à ces agissements du NPD. Comme ils l'ont fait aux élections provinciales de Colombie-Britannique, ils essaient maintenant d'enfreindre tous les règlements possibles à l'occasion de l'élection partielle dans Saint-Jean-Est. Je leur dirai, cependant, qu'ils ne verront jamais un député néo-démocrate élu dans Saint-Jean-Est, que cela n'arrivera jamais même s'ils envoient 500 000 lettres d'ici la fin de juillet. Le néo-démocrate ne sera pas élu en dépit de cette violation hypocrite du Règlement de la Chambre.

Des voix: Bravo!

• (1600)

M. le Président: La présidence a écouté attentivement les différentes interventions. Elle étudiera le problème, qui semble bien réel, pour voir s'il s'agit bien d'une question de privilège et sinon, pour décider comment l'affaire peut être résolue.

Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) attend patiemment de soulever une question de privilège.